

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2011

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 15 Décembre 2011 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs GORCE. PAMPIGLIONE. Mesdames MARCHAND. DELAGE. DENIS. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN.

Absents et excusés : Monsieur LINLAUD qui donne pouvoir à Madame BOURDAREAU. Monsieur LINARD. Monsieur BROTHIER. Monsieur HIVERT. Monsieur ARRIVE-BEYLOT qui donne pouvoir à Madame SIMON. Madame LEGER qui donne pouvoir à Madame DELAGE. Monsieur FOURNIER. Monsieur CORMAU qui donne pouvoir à Monsieur Michel MARTIN.

Madame DENIS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité sous réserves des modifications suivantes :

1. Attributions de Monsieur PAILLOUX, maire adjoint : aide technique aux associations, camping, cimetière, église, foires, marchés, frairie, location de matériel, salles municipales.

2. Monsieur GIMENO demande que soit précisé que le coût de la facturation de l'eau sera pris en charge sur le budget de l'eau.

3. M. Martin tient à apporter une précision concernant son vote sur l'achat du terrain par M. SARDIN : « M. SARDIN n'ayant pas besoin de la totalité du terrain, je regrette que la commune perde de la réserve foncière en vendant la parcelle en totalité ». Par ailleurs, la phrase « on nous prend pour des pigeons » ne peut pas être comprise à la lecture du compte rendu car sortie de son contexte.

### 1. Tarifs 2012

Monsieur GIMENO présente les tarifs 2012. La commission des finances a proposé une augmentation des tarifs entre 3 et 5% (avec arrondis), il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation du tarif location de salles pour les associations locales.

Mme MARCHAND s'étonne de l'écart qu'il y a entre le prix demandé à une association extérieure à Chasseneuil et un particulier non contribuable à Chasseneuil. Mme le Maire pense que le coût de la location serait trop élevé pour un particulier hors commune si on lui attribuait le même tarif qu'à une association hors commune. Afin de marquer un écart entre les particuliers de la commune et les particuliers hors commune, il est décidé de modifier le tarif location par un particulier contribuable à Chasseneuil, soit 120 € au lieu de 150 €.

### - LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Les associations Loi 1901 ayant leur siège social à Chasseneuil et les entreprises de Chasseneuil (pour une manifestation à caractère social (arbre de Noël ...) bénéficient d'une location gratuite de la Salle des Fêtes **et de la cuisine une fois par an**. Cette location gratuite est acquise à condition que la manifestation soit organisée

par l'association ou l'entreprise demanderesse.

Les associations possédant une école, destinée à la formation des jeunes, bénéficient d'une gratuité supplémentaire pour l'organisation d'une manifestation organisée au profit de l'école.

Les établissements de l'Education Nationale bénéficient de la gratuité.

**La gratuité s'applique pour une manifestation sur une seule journée.**

\* Un chèque de caution de 100 € sera demandé à la remise des clés.

manifestation organisée par :	Salle des Fêtes	supplément cuisine	Salle Municipale	petite salle
<b>Associations loi 1901</b>				
Association locale	120,00 €	50,00 €	gratuit	gratuit
Association extérieure à Chasseneuil.	300,00 €	250,00 €	110,00 €	gratuit
<b>Entreprises commerciales</b>				
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but non lucratif	136,50 €	115, 50 €	68, 25 €	gratuit
Entreprise de Chasseneuil manifestation à but lucratif	378, 00 €	231,00 €	78,75 €	gratuit
Entreprise extérieure à Chasseneuil. Manifestation à but non lucratif	420,00 €	210,00 €	115, 50 €	gratuit
Entreprise extérieure à Chasseneuil. Manifestation à but lucratif	504, 00 €	262, 50 €	136, 50 €	gratuit
Organisme de formation, services sociaux, cirques, marionnettes			26,25 €	gratuit
<b>Particuliers</b>				
Particulier contribuable à Chasseneuil	120,00 €	200,00 €	70,00 €	gratuit
Particulier non contribuable à Chasseneuil	200,00 €	350,00 €	140,00 €	gratuit
<b>Cas particulier</b>				
Association nationale ou départementale (Réunion, congrès...)	200,00 €	300,00 €	110,00 €	gratuit
	Tarif à appliquer sur décision du Maire			
Salle de Judo (sauf judo-club et karaté)	15,00 €			

#### - CIMETIERE

concession simple (5,12 m <sup>2</sup> ) perpétuité	<b>243,00 €</b>
concession double (8,64 m <sup>2</sup> ) perpétuité	<b>420,00 €</b>
occupation du caveau communal - les 3 premiers mois / par mois	<b>9,50 €</b>
occupation du caveau communal - à partir du 4ème mois / par mois	<b>28,00 €</b>
emplacement dans le Columbarium - forfait de 5 ans	<b>350,00 €</b>
Après 5 ans / par an (durée maximum 50 ans)	<b>69,50 €</b>
Dépôt provisoire / 1 an	<b>70,00 €</b>
Jardin du Souvenir	<b>gratuit</b>

**- LOCATION - TARIF HORAIRE \***

tracto-pelle (avec chauffeur) / heure	95,00 €
tracteur + remorque (avec chauffeur) / heure	87,00 €
tracteur élagueur (avec chauffeur) / heure	48,50 €
tonne à lisier (1 heure minimum) / heure	53,00 €
main d'œuvre communale / heure	26,00 €

\* ces tarifs de location correspondent à une intervention à caractère d'urgence et dans le but d'assurer la sécurité publique

**- LOCATION PODIUM**

tarif forfaitaire sociétés locales	148,00 €
autres (Installation à moins de 30Km)	315,00 €
autres (Installation à plus de 30Km)	420,00 €

**- LOCATION BUS**

1/2 journée	57,00 €
prix du kilomètre	0,75 €

**- EAU ET ASSAINISSEMENT**

abonnement annuel	41,50 €
mètre cube consommé	en attente
mètre cube gros consommateur (+ 4 000 m3)	en attente
mètre cube d'eau usée (redevance assainissement)	
taxe de raccordement	340,00 €
Tarif "Fuite Eau", le mètre cube	en attente

**- PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL**

Page entière (HT) : 2 parutions	570,00 €
1/2 page (HT) : 2 parutions	285,00 €
1/4 page (HT) : 2 parutions	150,00 €
1/8 page (HT) : 2 parutions	75,00 €
Page entière (HT) : 1 parution	345,00 €
1/2 page (HT) : 1 parution	170,00 €
1/4 page (HT) : 1 parution	90,00 €
1/8 page (HT) : 1 parution	47,00 €

**- FRAIRIE : Droit de place**

moins de 100 m <sup>2</sup> par m <sup>2</sup>	1,04 €
de 100 à 200 m <sup>2</sup> base 100	83,00 €
formule appliquée: base 100 + coef X (nbre m <sup>2</sup> - 100) Valeur coef.	0,28 €
plus de 200 m <sup>2</sup> base 200	126,00 €
formule appliquée: base 200 + coef X (nbre m <sup>2</sup> - 200) Valeur coef.	0,07 €

**- FOIRES ET MARCHES : ambulants**

demi-journée jusqu'à 3 m	5,20 €
demi-journée jusqu'à 6 m	5,70 €
demi-journée jusqu'à 10 m	9,30 €
demi-journée au-dessus de 10 m	12,50 €
journée jusqu'à 3 m	9,30 €

journée jusqu'à 6 m	11,00 €
journée jusqu'à 10 m	18,50 €
plus de 10 m	25,00 €
vente occasionnelle (après avis de passage) la demi-journée	260,00 €
cirques (avec versement d'une caution de 80 €)	38,50 €
branchement électrique	5,20 €
taxe terrasse par mois	10,40 €
taxe terrasse occupation exceptionnelle jusqu'à 2 jours (sauf fête locale)	5,20 €

#### - LOCATION PARQUET

tarifs de location du parquet (400 m <sup>2</sup> )	690,00 €
pour les associations locales : transport et pose par les employés municipaux	
pour les associations extérieures : pose application du tarif de la main d'œuvre communale, par heure	23,00 €
transport par les employés, par km	1,15 €
le parquet, d'une superficie de 400 m <sup>2</sup> , peut être loué au prorata de la surface demandée, avec un forfait minimum de 100 €, hors pose et transport : par m <sup>2</sup>	1,75 €

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (M. Alain MARTIN, M. Michel MARTIN, M. Pierre CORMAU) approuve les tarifs 2012 ci-dessus.

## 2. Emprunts 2011

### - Crédit Agricole

Monsieur GIMENO fait part au Conseil Municipal des propositions reçues pour un prêt de 100 000 € pour le financement de travaux de voirie (FDAC). La meilleure proposition est celle du Crédit Agricole au taux fixe de 4,54 % sur 15 ans (1<sup>ère</sup> échéance avancée au 15/04/2012).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt sur 15 ans de 100 000 € auprès du Crédit Agricole Charente Périgord au taux fixe de 4,54 % (taux apparent de 4,06 %) sur 15 ans avec une échéance annuelle (1<sup>ère</sup> échéance avancée au 15/04/2012) et autorise Madame le Maire à signer toute pièce utile à ce dossier.

### - Crédit Mutuel

Monsieur GIMENO présente au Conseil Municipal les différentes propositions reçues pour l'emprunt de 200 000 € nécessaire au financement des travaux de la Gare. L'offre la plus intéressante serait celle du Crédit Mutuel qui propose sur 15 ans un taux indexé sur celui du LEP (Livret d'Épargne Populaire) +1,40 %. Ce qui donne à ce jour un taux de 4,15 % (2,75 + 1,40).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt sur 15 ans de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel indexé sur le taux du LEP plus une marge de 1,40 % et autorise Madame le Maire à signer toute pièce utile à ce dossier.

## 3. Décision Modificative n° 4 Budget de la Commune, Décision Modificative n° 4 Budget Eau, Décision Modificative n° 3 Budget assainissement, et Décision Modificative n° 1 Budget ZAE 3.

Après avoir présenté un état de consommation des crédits du budget de la commune,

Monsieur GIMENO commente les décisions modificatives ci-dessous :  
**BUDGET COMMUNE**

### **Fonctionnement dépenses**

<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
60611	Eau et assainissement	1 500,00 €
60612	Electricité	3 000,00 €
60621	Combustibles	-1 000,00 €
60622	Carburants	2 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	-1 500,00 €
60632	Petit équipement	6 000,00 €
60636	Vêtements travail	-2 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00 €
61523	Voies et réseaux	25 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	-1 000,00 €
6156	Maintenance	10 000,00 €
616	Assurances	1 000,00 €
6188	Autres frais divers	-1 000,00 €
6226	Honoraires	-2 000,00 €
6228	Divers	9 000,00 €
6236	Catalogue et imprimé	3 000,00 €
6261	Frais affranchissement	2 000,00 €
6288	Autres services extérieurs	4 000,00 €
6218	Autres personnel extérieur	8 000,00 €
6411	Personnel titulaire	-11 833,93 €
6535	Formation	2 500,00 €
6574	Subventions de fonctionnement	-10 000,00 €
6615	Intérêt compte courant	1 000,00 €
23	Virement investissement	14 730,20 €
	Total :	<b>64 896,27 €</b>

### **Fonctionnement recettes**

70311	Concessions cimetière	1 500,00 €
70632	Camping	1 500,00 €
7083	Locations diverses	2 000,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	1 500,00 €
74758	Grp collectivité	6 000,00 €
7482	Compensation taxe add droit mut	14 000,00 €
7485	Dotation titres sécurisés	5 000,00 €
74751	GFP de rattachement	8 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels	4 500,00 €
7551	excédent budget annexe	20 896,27 €
	Total :	<b>64 896,27 €</b>

## Investissement dépenses

417-2182	Matériel de transport	15 785,00 €
205	Concession droits similaires	1 432,00 €
1641	Emprunts en Euro	215,00 €
	Total :	17 432,00 €

## Investissement recettes

470-1641	Emprunt aménagement voirie	97 000,00 €
485-1346	PVR	3 000,00 €
1641	Emprunt non affecté	-97 297,80 €
21	Reversement fonctionnement	14 729,80 €
	Total :	17 432,00 €

## Opérations d'ordre

### Fonctionnement dépenses

042-675	Valeurs comptables immobilisations	337,52 €
042-676	Plus values	769,48 €
		1 107,00 €

### Fonctionnement recettes

77-775	Produit des cessions	1 107,00 €
		1 107,00 €

### Investissement recettes

040-2111	Terrains nus	337,52 €
040-192	Plus values cessions	769,48 €
024-	Produits des cessions	-1 107,00 €
		0,00 €

## BUDGET EAU

### Fonctionnement dépenses

622	Rémunération d'intermédiaire	23 000,00
628	Divers prestat° fournies Syndicat BVTB	7 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-38 000,00
	Total :	-8 000,00

### Fonctionnement recettes

771	Produits exceptionnels de gestion	-8 000,00
	Total :	-8 000,00

### Investissement recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	-38 000,00
1641	Emprunt	38 000,00
	Total :	0,00

## Investissement dépenses

2763	créance sur collectivités	4 200,00 €
2313 op.069	station de pompage	-4 200,00 €
Total		0,00 €

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement dépenses

6226	Honoraires	3 000,00
------	------------	----------

### Fonctionnement recettes

70611	Redevance	3 000,00
-------	-----------	----------

## BUDGET ZAE

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Achats terrains	6015		7015	-10,00	Ventes
Travaux	605	-1000,00	7015		
Etudes	6045		708	10,00	
Frais accessoires/terrains	608				
Frais financiers	6611	1000,00			
Reprise stock initial	7133	-147823,40	7133		Ventes de terrain
Variation stock terrain aménagés	71355	126927,13	71355		Stock final
Excédent reversé au budget principal	6522	20896,27	7474		subvention commune
			796		Reprise frais financiers
					Reverst. par budg. principal
<b>TOTAL SF</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les décisions modificatives ci-dessus.

#### 4. Remboursement de la CCHC pour l'antenne de l'Office du Tourisme.

Madame le Maire rappelle que Melle DROIT a effectué un remplacement cet été à l'antenne de l'office de tourisme de Chasseneuil et à la charge de la commune. La Communauté de Communes s'est engagée à rembourser les salaires + les charges patronales qui s'élèvent à 1 902.84 € pour les mois d'août et septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le remboursement de la somme de 1902.84 € à la Communauté de Communes de Haute- Charente.

#### 5. Suppression et création de poste (Madame TINGAUD)

Madame le Maire informe que Madame TINGAUD a été déclarée inapte pour raisons physiques à son poste de travail et qu'il convient de la remplacer.

Pour ce faire, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1/4/2012 et de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 1/1/2012 à raison de 34,30/35 heures/semaine.

Madame le Maire précise que M. LASCOUX qui remplace Madame TINGAUD depuis plus d'un an donne entière satisfaction et est intéressé par le poste.

## **7. Demande de Certificat d'urbanisme**

Madame CHAMBORD présente au Conseil les Certificats d'Urbanisme suivants :

- CU n°1608511N0062 déposé par Monsieur AFETOUCHE sur la parcelle cadastrée n° D 814 au lieu-dit « La Fuie » pour la réhabilitation de bâtiment existant en bâtiment d'habitation.
- CU n°1608511N0063 déposé par Monsieur ROBERT Yvon sur la parcelle cadastrée section ZC n°39 pour la construction de 4 habitations.
- CU n°1608511N0043 déposé par Monsieur TERACHER sur la parcelle section A n°1415 pour la construction d'une habitation.
- CU n°1608511N0079 déposé par les conjoints LAVALLADE sur la parcelle cadastrée section AB N°121 pour la construction de 3 maisons d'habitations.
- CU n°1608511N0054 déposé par la SCI du Coteau de Puybout sur la parcelle cadastrée section G n°850 pour la construction de 4 habitations.

Le conseil municipal :

- donne un avis favorable au CU n°1608511N0062 déposé par Monsieur AFETOUCHE malgré la zone NP du futur PLU car il s'agit d'une réhabilitation d'un bâtiment existant. Néanmoins si une extension de réseau s'avère nécessaire (estimée à 120 m) elle sera mise à la charge du pétitionnaire.
- donne un avis défavorable à l'unanimité moins une abstention (M. PAMPIGLIONE) au CU n°1608511N0063 car la parcelle est située en zone NP du futur PLU et nécessite une extension des réseaux d'eau et d'électricité et que la voirie est insuffisante pour desservir les constructions.
- donne un avis favorable à l'unanimité au CU n°1608511N0043 déposé par Monsieur TERACHER car la parcelle n'est pas cultivable, ne nécessite pas d'extension de réseau et que le terrain est desservi par une voirie conforme. De plus le propriétaire s'est engagé à planter une haie suffisamment large pour délimiter le village et les zones cultivées. Le terrain proposé situé en zone U du futur PLU.
- donne un avis favorable à l'unanimité au CU n°1608511N0079 déposé par les conjoints LAVALLADE car le nouveau Cu est demandé avec un nouveau découpage des terrains pour une sortie sur la partie la plus haute du terrain, si une extension de réseau est nécessaire et inférieure à 100 m, elle sera à la charge du lotisseur ; si l'extension est supérieure à 100 m la commune ne réalisera pas les travaux.
- donne un avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions (Mmes CHAMBORD et MARCHAND) au CU n°1608511N0054 déposé par la SCI du Coteau de Puybout.

## **8. Limitation de vitesse au niveau du ralentisseur Rue de Confolens**

Madame le Maire expose qu'après avis des services concernés, il convient de mettre en place une limitation de la vitesse à 30 Kms/heure au niveau du ralentisseur du carrefour de la rue du Ball-Trap et de la rue de Confolens sur une distance de 120 m.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour des raisons de sécurité, que la vitesse sera limitée à 30 KM/heure sur la rue de Confolens du n°39 au n°45 sur une distance de 120 m pour le franchissement du ralentisseur situé au niveau du carrefour de la Rue du Ball-Trap.

### **9. Convention avec le CALC pour la mise à disposition de Mme SOURY.**

Madame le Maire expose que Mme SOURY ATSEM a effectué 85 heures au centre de loisirs du CALC, il convient de signer la convention de mise à disposition avec le CALC afin d'obtenir le remboursement du salaire et des charges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

### **10. Convention de servitude pour la pose de deux transformateurs.**

Madame le Maire présente au Conseil le projet d'ERDF et la convention d'occupation du domaine public pour l'installation de deux transformateurs au lieu-dit le Beauquet sur le chemin rural et à Puygibaud (parcelle F n°22).

En effet des travaux de passage de câble en souterrain permettant d'améliorer et de sécuriser l'alimentation en électricité du secteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes avec ERDF.

### **11. Reversement de subvention à la médecine scolaire**

Monsieur GIMENO présente un tableau récapitulatif des établissements scolaires du secteur de la médecine scolaire de CHASSENEUIL.

Depuis cette année, des participations ont été demandées à ces établissements (délibération du 18 Novembre 2011).

La somme de 1 814,30 € a été encaissée et il convient de reverser 25 % de cette somme à la médecine scolaire soit 468,21 € représentant les frais de fourniture de cet organisme.

Les autres frais (téléphone, chauffage, électricité et entretien) sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 468,21 € à la médecine scolaire pour l'année 2011.

### **12. Remboursement de frais de déplacement**

Madame le Maire informe le Conseil que Madame VINCENT responsable de la halte garderie s'est rendue à des formations à Montbron, Angoulême et Gond-Pontouvre avec son véhicule. Il convient de lui rembourser ses frais de déplacement soit 312 kms x 0.25 cts (indemnité kilométrique pour véhicule de 4 CV) : 78 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 78 € au titre des indemnités kilométriques à Madame VINCENT.

### **13. Pénalités de SAUR France pour rendement de réseau**

Madame le Maire expose que cette année, des titres de recette ont été émis à l'encontre de la SAUR concernant des pénalités prévues au contrat au cas où le rendement du réseau serait inférieur à 75 % (différence entre les mètres cubes pompés et les mètres cubes facturés).

Or, il se trouve qu'il convient de rectifier les calculs car les calculs ont été effectués en tenant compte des volumes qui ont servi à l'entretien de la station de pompage, des volumes exportés sur le syndicat de SAINT-CLAUD.

Ceci donne pour 2009 une pénalité diminuée de 5 207,09 € et pour 2010 une pénalité diminuée de 2 156,96 € sur un total de 15 399,85 € demandé à l'origine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la réduction des titres de recette correspondants pour les pénalités de 2009 et 2010

#### **14. Remboursement au CALC de la subvention CAF pour le CLSH**

Madame le Maire expose que la commune, comme cela est prévu dans le contrat Enfance, doit reverser au CALC la subvention de la CAF (55% du coût total) plus le solde pour l'équilibre financier du centre de loisirs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de la somme de 3 161,24 € représentant le solde de l'année 2010 à verser sur un total de 10 537,47 € par an au CALC pour le fonctionnement du centre de loisirs maternel.

#### **15. Remplacement du délégué de la Commune au SHEP.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PAMPIGLIONE délégué de la Commune au SHEP (Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable) ne peut se rendre aux réunions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Pierre GIMENO en qualité de délégué titulaire de la Commune au SHEP.

#### **16. Recrutement d'un agent chargé de la communication**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mademoiselle DROIT se termine le 15 Décembre 2011 mais qu'il convient d'assurer diverses tâches en relation avec la communication municipale et l'ACIAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste saisonnier d'agent chargé de la communication à compter du 16 Décembre 2011 jusqu'au 15 Avril 2012.

#### **Informations**

\* Monsieur POINT donne connaissance au conseil municipal du bilan du Contrat Enfance sur quatre ans.

\* Monsieur LAMBERT, député, s'est engagé à faire une lettre auprès du ministre Monsieur LEMAIRE concernant la dérogation pour que les cantines puissent se fournir chez les bouchers de proximité.

\* Les travaux de la gare commenceront début Janvier 2012 et devraient se terminer fin Octobre 2012.

\* Un appel à candidatures va être lancé pour le recrutement d'un professionnel aux espaces verts.

\* Le Café des Sports ouvrira le 2 Janvier 2012 et la pizzeria mi-janvier 2012.

\* Monsieur BURLIER informe les membres du conseil municipal que le Conseil Général a augmenté de 33,5 % sa participation pour les gymnases, soit 1 816 € de plus.

\* La commission d'ouverture des plis pour la station d'épuration aura lieu le 22 Décembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10 mn.